

# Le déminage, ses procédures

par René Joecklé

Le déminage d'une zone est une opération complexe, qui est décrite dans des procédures précises.

On peut les consulter sur le [site du GICHD](#), chargé par l'ONU de les diffuser.

Un site récent, le "[mine action centre](#)" du Kosovo, donne des informations très détaillées ; en particulier on peut télécharger le fichier "guidelines.pdf" qui décrit dans le détail les modes opératoires de diverses opérations du déminage. Ces modes opératoires sont les adaptations des procédures générales édictées par l'ONU.

## Procédures de déminage

Sous l'égide des Nations Unies, des procédures de déminage ont été élaborées. [Le site de l'ONU donne le contenu de ces procédures](#). Chaque organisation de déminage les adapte à ses moyens ; un exemple très explicite de procédures [est montré dans le site de "Menschen gegen Minen"](#) (MGM). Un autre exemple est donné dans le site britannique de [HALO](#).

Le déminage d'un état est organisé par un centre de déminage (MAC : « Mine Action Centre ») national (par exemple MAC for Afghanistan, Cambodian MAC et le "mine action centre" du Kosovo, déjà cité). Le directeur du programme a un rôle déterminant dans l'ordonnancement des travaux, les relations avec les organismes politiques locaux, les autres organisations humanitaires ; il doit avoir l'expérience de l'organisation d'une opération de déminage.

Le siège régional de l'organisation de déminage réunit toute une série d'informations concernant le conflit à l'origine du minage, les belligérants, leur dotation en mines, leur façon de procéder (parfois, ces informations proviennent directement de ceux qui ont posé les mines). Il rassemble aussi les informations concernant tous les cas d'accidents dus aux mines. Il s'occupe aussi des relations avec les autorités, la population, les organisations de déminage intervenant ou ayant intervenu à proximité. Il pourvoit enfin à la logistique de l'opération.

Lorsqu'un déminage est entrepris sur le terrain, plusieurs équipes interviennent :

L'équipe d'information sur le danger des mines (mine awareness)

*L'action d'information de la population locale permet d'éviter un grand nombre d'accidents. Une journée peut suffire pour éduquer un village et permet en outre de collecter des informations sur les actions de minage qui ont eu lieu et sur les accidents qui se sont produits.*

L'équipe de marqueurs, inspecteurs, géomètres

*Les rapports des accidents, des zones de combats et des relevés des champs de mines permettent à*

*l'organisation de déminage de délimiter des zones minées ; il s'agit de les reporter sur le terrain. Il faut d'autre part marquer ces zones et communiquer ces informations à la population afin d'éviter les accidents.*

## Les équipes de déminage

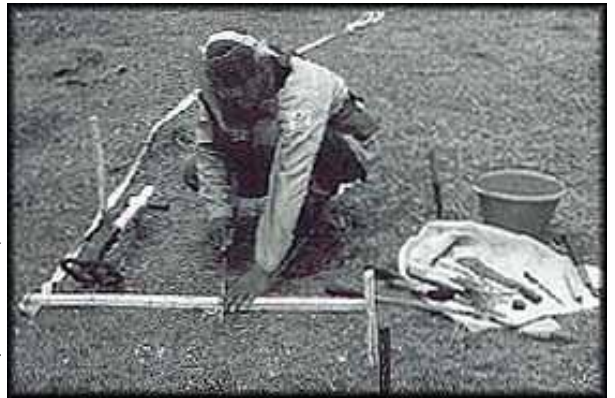
*Une ou plusieurs équipes de déminage interviennent alors, dirigées par un chef d'équipes. Lorsqu'il y en a plusieurs, du fait des distances de sécurité qui doivent être respectées, le nombre d'équipes en action simultanée est restreint.*

*Suivant les moyens mis en oeuvre, on aura des équipes de déminage :*

- *manuel,*
- *de déminage mécanisé (engins)*
- *de chiens.*

*Ces dernières équipes, de plus en plus utilisées, sont spécialisées, soit dans la délimitation et réduction de surface (minée), soit en déminage, soit en contrôle de qualité.*

*Une équipe de déminage manuel est formée de une ou deux personnes : un démineur muni d'un détecteur de métaux repère la présence d'objets métalliques, indices possibles de mines. Le deuxième démineur, équipé d'une sonde manuelle, précise l'existence et la localisation d'un objet correspondant à une mine, procède à l'identification en déterrant partiellement l'obstacle repéré. La tendance actuelle est de réduire l'équipe à une seule personne, qui effectue successivement les fonctions de recherche de métaux et de sondage manuel.*



*Suivant le cas, on procède à la neutralisation de la mine soit en désactivant le dispositif d'amorçage, soit en détruisant la mine sur place (l'explosion d'un explosif placé à proximité immédiate de la mine provoque la détonation de l'explosif de la mine).*

## L'équipe sanitaire

*Doit être en mesure d'assurer les premiers secours et l'évacuation des blessés lors d'un accident dû aux mines*

## L'équipe munitions non explosées (EOD : Explosive Ordnance Disposal)

*Les munitions non explosées (UXO : Unexploded eXplosive Ordnance) constituent un danger important et doivent être traitées par des spécialistes ayant reçu une formation adéquate. L'équipe EOD n'est pas systématiquement sur le terrain, mais son intervention est indispensable en cas de découverte d'UXO*

## L'équipe de contrôle de qualité

*Intervient en permanence pour assurer un suivi de la progression du chantier de déminage et pour s'assurer que les procédures sont bien suivies. Elle intervient surtout à la fin du déminage pour s'assurer de l'absence de mines et pouvoir restituer le terrain à l'usage civil.*

## **Le chantier de déminage (manuel)**

Un nombre réduit d'équipes de déminage (un ou deux démineurs) travaillent sur un chantier, sous la surveillance d'un chef d'équipe. Du fait des exigences de sécurité, les équipes doivent toujours être distantes d'au moins 25 m, tout en étant à vue et à portée de voix du chef d'équipe.

Une équipe travaille dans un couloir de 1 m de large, par tranches successives d'une trentaine de cm de profondeur. Les surfaces déminées, de travail et non explorées sont strictement délimitées à l'aide de piquets et de bandes de marquage. Les méthodes de déminage doivent tenir compte strictement de ces procédures pour pouvoir être susceptibles d'intéresser les démineurs.

## **Qui démine ?**

On recense ci-après les partenaires principaux du déminage.

**Étatique** : le déminage est de la compétence des états dans lesquels il y a les mines. Les états dans lesquels se trouvent les mines sortent le plus souvent d'une crise (guerre civile) et ne sont pas en mesure de déminer sans aide ; la majorité des chantiers de déminage sont subventionnés et souvent effectués par l'aide internationale ; en règle générale, les démineurs qui font le travail sont autochtones.

**Les organisations internationales** : l'ONU possède un département, le département des actions extérieures, qui est en charge du déminage sous l'égide des Nations Unies. Il effectue des expertises pour le compte des états et coordonne les opérations de déminage. L'Union Européenne a une action très forte en ce qui concerne le déminage : elle subventionne des actions dans différents pays et mène des programmes de recherche-développement pour développer des nouvelles techniques de déminage (programmes ESPRIT).

**Les ONG** mènent une action décisive sur deux fronts :

La CONVENTION D'OTTAWA a été initiée grâce à l'action de la Croix Rouge Internationale et d'un collectif de 150 ONG réunies pour mener la campagne internationale pour l'interdiction des mines ([ICBL International Campaign to Ban Landmines](#)). La ratification de la convention est actuellement en cours : tous les pays européens l'ont signée, une majorité l'ont appliquée (destruction totale du stock de mines). La Croix Rouge Internationale a joué un rôle important, repris actuellement par un groupe de quatre ONG chargés de former l'Observatoire des Mines : Human Right Watch, Handicap International, Kenya Coalition against Landmines, Mine Action Canada et Norwegian People's Aid.

Certaines ONG interviennent pour lutter sur d'autres plans que celui de la politique et de l'éthique évoqué ci-dessus ; au niveau économique, il s'agit de restaurer le fonctionnement économique des régions touchées par le fléau des mines, par des aides au rétablissement du tissu agricole, économique et social ; sur le plan médical, il s'agit de soigner les blessures et les handicaps (tant médicaux que psychologiques) occasionnée par les mines, en particulier d'appareiller les victimes dont un membre a été arrachés (action importante de HANDICAP INTERNATIONAL) ; quelques ONG font effectivement des opérations de déminage : citons

MGM (Menschen gegen Minen), HALO.

*L'action privée* dans le domaine du déminage est d'une part la fabrication d'outils de déminage, d'autre part les entreprises de déminage. Les industriels participent à l'effort de déminage en participant par exemple aux programmes ESPRIT. Il faut cependant bien être conscient que le marché du déminage est relativement modeste ; certaines techniques de déminage sont communes avec des techniques de travaux publics, ce qui permet au déminage de bénéficier de retombées intéressantes. Les entreprises de déminage sont au service de qui les paie : pays miné, UE, ONG.

*Les militaires* ont un rôle ambivalent. Ce sont eux (dans la plupart des cas) qui posent les mines, parce que le développement de la technique a créé de telles armes et que les pouvoirs politiques en ont autorisé l'emploi et que les industriels les ont produites. L'efficacité de telles armes a été récemment mise en doute (sous l'impulsion de la Croix Rouge internationale). Ils sont aussi les spécialistes historiques du déminage : dans de nombreux cas, les organisations de déminage emploient d'anciens militaires ; ce sont souvent eux qui ont l'expertise des mines et du déminage. Les armées sont actuellement impliquées dans des opérations humanitaires ou des opérations militaires sous mandat international ; les opérations militaires comportent souvent un volet déminage, dès la fin des opérations de vive force. Les militaires forment souvent des démineurs parmi la population. Ils sont tout naturellement relayés par des civils (action internationale ou nationale). Il convient de rappeler que nous parlons ici du problème de la prolifération de mines antipersonnel ; or, les militaires sont plus concernés par les mines antichars (AC). Le problème des déminages militaire et humanitaire a été évoqué dans un article de Jacques Vermorel, publié dans « sciences et Techniques de l'Armement 1998), reproduit dans le présent site .